

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX**

SEANCE du 20 mars 2026

Date de convocation :
17/03/2026

**L'an deux mil vingt-six
Le vingt mars à dix-huit heures trente minutes
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie
en séance publique sous la présidence de
Jean-François PEROCHEAU, Maire**

Date d'affichage :
17/03/2026

Etaient présents : Jean-François PEROCHEAU, Maire

En exercice : 19

Présents : 18

Absents : 01

Votants : 19

**Mmes, MM CLERC Cécilia, MÉCHINEAU Jean-Luc, De PARSEVAL Anne,
MONNERON Yann, ROBIN Myriam, BIRON Olivier, FOLLIOT Florine,
GUYOT Jean-René, FERRÉ Clémentine, MALRIEU Jérôme, NÉAU Pierre,
BARRETEAU Gladys, PROUTEAU Romain, BUTTNER Jason, CHOISNET
Frédérique, DEGRELLE Guillaume, BOISRAMÉ Magalie.**

Pouvoirs : 01

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés MME LE GOYET Géraldine

Absent :

Madame LE GOYET Géraldine a donné pouvoir à Monsieur MALRIEU Jérôme
M GUYOT Jean-René a été élu secrétaire de séance.

✓ **CREATION DES POSTES D'ADJOINTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment des articles L. 2122-1et L. 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.

Considérant que sur le mandat précédent, le conseil municipal avait fixé le nombre d'adjoints au Maire à 3.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres soit 19 voix pour :

- d'approuver la création de 3 postes d'adjoints au Maire.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-François PEROCHEAU

Secrétaire de séance

Jean-René GUYOT

